



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE**

DCM N°12/2016

Date de la convocation : 18/12/2015 Date d’Affichage : 14/01/2016 au 29/01/2016 Date Notification : 14/01/2016
Nombre de membres : * en exercice : 38 * Présents : 35 * Votants : 38

Séance ordinaire du 7 janvier 2016
L’an deux mil seize le sept janvier à 20 h 00

Les Membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Philippe LEMAÎTRE, Maire de la C.N VILLEDIEU-LES-POELES – ROUFFIGNY.

Etaient présents (P) - Absents (A) - Excusés (E) - Représentés (R)

Philippe LEMAÎTRE	P	Emile CONSTANT	P	Christine LUCAS DZEN	P	Martine VILLAIN	R	Elodie PROD’HOMME	P
M-Odile LAURANSON	P	Christian METTE	P	Monique GUERIN	P	Stéphane VILLESPEA	P	Jean-Marc LEMAÎTRE	P
Frédéric LEMONNIER	P	Claudine GARNIER	P	Catherine AFFICHARD	P	Eric THIEBE	P	Gaston LAMY	P
A-Marie LAUNER-COSIALLS	P	Jean LUCAS	P	Damien PELOSO	P	Sylvain COSSE	P	Patricia MARIE	P
Francis LANGELIER	P	Sophie DALISSON	P	Myriam BARBE	R	Jocelyne CONSTANT	P	Sarah PIHAN	P
Christophe DELAUNAY	P	Jacques LEMONCHOIS	P	Michel BELLEE	P	Guy ARTHUR	P	Claudine GARNIER	P
Véronique BOURDIN	P	Agnès LETERRIER	P	Martine LEMOINE	P	Edith LENORMAND	P		
Thierry POIRIER	P	Patrick TURPIN	P	Daniel MACE	P	Lauraine LEMONNIER	R		

AVAIENT DONNE POUVOIR : *Mme BARBE Myriam à Mr LEMAÎTRE Philippe*
Mme VILLAIN Martine à Mr MACE Daniel
Mme LEMONNIER Lauraine à Mr CONSTANT Emile

Mme Sarah PIHAN désignée conformément à l’article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire.

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE HISTORIQUE ROUFFIGNY A VILLEDIEU INTERCOM

Monsieur le Maire de la C.N informe que selon l'article L.5211-6-2 (3°) du C.G.C.T, qu'« En cas de création d'une commune nouvelle en lieu et place de plusieurs communes membres d'un même établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, il est procédé, au bénéfice de la commune nouvelle, à l'attribution d'un nombre de sièges égal à la somme des sièges détenus précédemment par chacune des communes concernées..... ».

Il informe que conformément à l'article 6 des statuts de Villedieu Intercom que le Conseil de Communauté comprend :

« Il comprend des délégués titulaires élus par le conseil municipal de chacune des communes désignés à l'article 1^{er} précité.....

En outre seront désignés les délégués suppléants, appelés à siéger au conseil avec voix délibérative en cas d'empêchement du délégué titulaire : seules les communes ayant un unique délégué titulaire doivent élire un suppléant.

Sauf empêchement des délégués titulaires, les délégués suppléants ne siègent pas au conseil de la communauté de communes même à titre consultatif sauf s'ils sont invités ensemble ou individuellement par la majorité des délégués titulaires ».

Il demande de bien vouloir procéder à la désignation du délégué titulaire et suppléant pour la commune historique – Rouffigny.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, (38)***

DESIGNE les délégués de la commune historique – Rouffigny au Conseil de Villedieu Intercom les membres de la manière suivante :

- en qualité de membre titulaire : **Emile CONSTANT**
- en qualité de membre suppléant : **Guy ARTHUR**

Philippe LEMAÎTRE
Maire de la Commune Nouvelle

AR-Préfecture de Saint Lo

050-215006396-20160107-2016010712-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-01-2016

Publication le : 12-01-2016



Le Maire,

Philippe LEMAÎTRE